

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024

Le 14 février deux mille vingt-quatre à 17h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

DELIBERATION N° 04

NOUVEAUX ADHRENTS

RESILIATION ADHESION

Présents (présentiel et visioconférence) :

BIZIERE Dominique, Hervé CAREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Christine FOURNADET, Céline FOURNIER, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Magali VALIORGUE, Adeline VERGEZ.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Colette DESTRADE, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE.

Date de convocation par voie dématérialisée : 06 février 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 12

Votants/Pour : 12

Abstention : 0



Les membres du Comité syndical sont informés des nouveaux adhérents à l'Alpi.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le rapport présenté par la présidente,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les nouvelles adhésions, ci-dessous,

D'approuver les demandes de résiliation, ci-dessous,

Nouvel adhérent	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Commune de CLEDES (Délibération 22/12/2023)	x	x	x	
Syndicat du Bassin Versant des Luys (Hagetmau)		X (Complément adhésion)		
Résiliation adhésion				
Association communale DFCI Meilhan (fusion avec l'ASA DFCI Lamothe, Meilhan, Souprosse)				
ASA de Juzanx				

Election des représentants Délégués :

Commune de CLEDES :

- Représentant titulaire : Patricia LAMUDE
- Représentant suppléant : Anne LABARTHE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 040-254003304-20240214-14022024_04-DE



Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 14 février 2024

La Présidente du Syndicat Mixte

Département ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304